



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOUVRE-OPERA

Réunion du 20 mars 2023

Présents : Helen Anne BEILBY-ORRIN, Marie BERTIN, Philippe BRAGHINI, Stéphane COCHET, Hélène DE BARMON, Fernand DE OLIVEIRA, Christophe DEVILLE, Agathe FAURE, Claude GARREC (Association de Sauvegarde du square Louvois, de sa fontaine et de ses alentours), Élise GAS, Michèle HAEGY, Jean-François LEGOUX, Frédéric LÉPINE, Stéphane LEULLIER, Marie-Christine MALECOT, Julien MIGEON, Victoire MINE, Anne MIZON (Association de Sauvegarde du square Louvois, de sa fontaine et de ses alentours), John Michael ORRIN, Sophie POULAIN, Laurence ROUCOULY (Association de Défense des Arcades Rivoli), Jérôme THELOHAND, Pierre-Alain WANTEN, Laurent WEIL, Lydia ZYLBERSCHLAG

Invités : Danielle DELBUT, Michaël SARFATI,

Excusés : Michel GENDROT, Claudine MASSE, Martine NOTHERN, Patrice TIJOUX

Mairie : Amina BOURI, élue référente, Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordination des Conseils de quartier

### **Réponses aux questions posées lors de la précédente séance**

Amina BOURI prend la parole afin de répondre aux questions posées lors de la précédente réunion du Conseil de quartier.

*Travaux* : Quid du chantier qui vient de s'installer dans les locaux du CFPJ au 12 rue d'Aboukir (absence de panneau d'informations relatif au Permis de Construire et suspicion par le Conseil de quartier de travail dissimulé) ?

Selon le portail cartographique Capgéo, il s'agit d'un chantier privé de réhabilitation d'immeuble qui devait se terminer fin février. La Direction de l'Urbanisme a été alertée début mars afin qu'un contrôleur soit envoyé sur place.

*Trilib'* : le Conseil demande si le Trilib' de la rue du Bouloi ne peut pas être déplacé au 9 rue du Colonel Driant, lieu jugé moins résidentiel.

Il n'est pas envisageable de réaliser le réaménagement proposé, l'emplacement est sujet à une problématique de covisibilité. Pour des raisons réglementaires, il n'est en effet pas possible de procéder à l'inversion en question, les arceaux vélos devant être maintenus à cet endroit puisqu'ils ont été installés pour sécuriser le passage piéton de la rue du Colonel Driant.

*Solidarité* : Où en est le projet de casiers solidaires de Richelieu ?

Le projet « Tout Paris » de casiers solidaires retenu dans le cadre du Budget Participatif 2017 prévoit l'installation de bagageries solidaires.

Trois emplacements, rue de Richelieu, ont été successivement instruits pour accueillir ce projet.

Le premier emplacement proposé en juin 2021 n'a pu aboutir car le service de l'Arbre et des Bois avait émis un avis favorable pour 10 casiers seulement. Le procédé industriel de fabrication des casiers ne le permettant pas, un nouvel emplacement a donc été proposé.

Le second emplacement proposé en novembre 2021 a reçu un avis défavorable des ABF en juin 2022.

Le troisième lieu retenu par les services a également reçu un avis défavorable des ABF en mars 2023.

Une nouvelle instruction technique va donc être lancée.

*Solidarité : Faire un point de situation sur l'immeuble RIVP situé au 18 rue JJ Rousseau.*

Ce bâtiment a permis d'accueillir temporairement, depuis avril 2022, 50 hommes hébergés par la Péniche du cœur, péniche gérée par Les Restaurants du Cœur et initialement amarrée sur les quais du 5e arrondissement. Cet accueil temporaire permet à l'association de se doter d'une nouvelle péniche pour un meilleur accueil des hébergés.

En raison de problème de gestion du projet, d'acheminement des matériaux, notamment dû au contexte international, un glissement du calendrier s'est opéré et s'est ajouté aux délais d'obtention du certificat d'établissement flottant de leur péniche et d'une date de passage de la commission de sécurité pour obtenir l'autorisation d'ouverture au public.

Après un avis favorable de la commission de sécurité du 1er mars, les hébergés pourront emménager dans leur nouvelle péniche le 14 mars prochain.

Parallèlement la RIVP a continué à travailler sur le projet pérenne de logements sociaux.

Les travaux de réhabilitation légère pourront démarrer au plus tôt début juin et au plus tard en septembre 2023, en fonction du plan de charge de la RIVP, souvent plus conséquent en fin d'année scolaire, et après présentation aux locataires actuels.

*G.P.O. : Étudier la possibilité d'une présentation par la Police Municipale de ses missions et de ses priorités.*

La Mairie prend note de cette demande et se rapproche de la DPMP.

### **Signalements / Suggestions**

*Voirie : Le Conseil souhaiterait s'assurer que l'aménagement proposé face à l'Hôtel Favart ne se fera pas au détriment de l'actuelle zone de livraison, utilisée par d'autres commerçants du quartier.*

L'Hôtel Favart a demandé la création d'une zone de dépose minute, pour laquelle la préfecture de police a été saisie directement. La rue Marivaux fera l'objet d'une reprise complète de la bande de stationnement. Le plan n'est pas encore arrêté, mais la Mairie peut déjà assurer au Conseil de quartier qu'aucune zone de livraison ne sera supprimée. Au contraire, de manière générale, la Mairie en crée pour améliorer les conditions de livraison dans le centre et lorsque cela est inévitable, elle les déplace.

*Café du Maire : le dernier café du Maire du 4 février dernier s'est tenu dans le secteur de Louvre-Opéra. Si l'initiative est saluée, certains membres du Conseil regrettent que la prise de parole des invités soit trop longue et ne permette plus, notamment aux familles avec enfants, de poser leurs questions.*

La Mairie remercie le Conseil de quartier pour ce signalement.

### **Réunion Terrasse**

Sophie POULAIN et Jérôme TELOHAND ont représenté le Conseil de quartier lors de la réunion terrasse du 9 février.

Lors de cette réunion, Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, a expliqué aux habitants que Paris Centre est à la pointe de la redistribution de l'espace public et a la volonté de réduire le nombre de terrasses. 70% des demandes de terrasse ont été refusées. La Mairie de Paris Centre s'est également montrée innovante en matière de sanctions, avec notamment la possibilité de démonter des terrasses interdites et de confisquer le mobilier dépassant des

terrasses autorisées. Ces sanctions ont été mises en pratique en plus des amendes et elles ont permis d'agir rapidement sur certaines terrasses (les amendes ne sont pas toujours dissuasives et les procédures judiciaires sont très longues).

Les chiffres présentés ont permis de montrer que Paris Centre détenait le record de demandes et également le plus important taux de refus.

Les terrasses situées de l'autre côté de la rue sont interdites pour des raisons de sécurité.

La police municipale tient un tableau des signalements DMR. Ce tableau permet d'identifier rapidement les établissements les plus signalés.

Le marquage au sol des emprises ne semble pas opportun à la Mairie car il serait probablement refusé par les ABF et il pourrait créer des tensions.

L'obligation d'affichage des autorisations n'est pas du tout appliquée. L'amende étant de 35€, il est difficile de faire respecter cette obligation.

Le Conseil de quartier souhaitait mettre en place un GPO dédié aux terrasses. La Mairie a répondu que cela n'était peut-être pas souhaitable car même si la police est polyvalente, dans les faits, les policiers travaillant le soir se spécialisent de facto sur ces questions.

Cette réunion ayant eu lieu en visioconférence, beaucoup de questions ont été posées dans le chat concernant des nuisances nocturnes, les entraves au passage des PMR, la mobilisation de la police pour verbaliser et les signalements DMR pas toujours efficaces. Un compte rendu doit être transmis aux participants d'ici la fin du mois de mars. Jérôme TELOHAND a relancé la Mairie à ce sujet. Le Conseil de quartier demande si ce compte rendu leur sera bien envoyé puisque celui de la précédente réunion terrasse ne leur a jamais été transmis.

Jérôme TELOHAND explique qu'il vient de recevoir le support de présentation de la réunion et qu'il le transmettra aux membres du Conseil de quartier. Il précise que les demandes d'autorisation de terrasse sont d'abord étudiées par la direction de l'urbanisme avant d'être envoyées à la Mairie de Paris Centre. Il rappelle ensuite que le montant des verbalisations pour les dépassements des terrasses n'est pas décidé par la Mairie, ce qui ne lui permet pas de la réévaluer à un montant plus dissuasif.

Hélène DE BARMON explique que bien que la Mairie ait beaucoup communiqué sur son intervention avec saisie du mobilier au bistrot d'Edmond, force est de constater qu'on est revenu à la situation initiale. Le bistrotier a racheté du mobilier et continue de largement dépasser son emprise autorisée.

Le Conseil de quartier demande si, pour les terrasses estivales, les commerçants doivent redemander une autorisation chaque année.

Le Conseil de quartier souhaiterait savoir comment sont fixés les montants des amendes. Il s'étonne que la municipalité puisse changer le montant des amendes de stationnement et ne puisse pas changer celles relatives aux terrasses.

### **Restitution par Hélène DE BARMON de la réunion G.P.O.**

Hélène DE BARMON a remplacé Laurence ROUCOULY qui représente habituellement le Conseil de quartier Louvre-Opéra aux réunions du Groupement de Partenariat Opérationnel, pilotées par le Commissariat de Paris Centre. Elle précise que la réunion s'est exceptionnellement tenue en l'absence de la police municipale.

Hélène DE BARMON a bien fait remonter les points que lui ont transmis les Conseillers de quartier. Ils concernent, pour la plupart, des établissements problématiques qui étaient tous déjà bien connus des services de police. Elle a également demandé comment il était possible que certains établissements ferment après 2h du matin. Il se trouve que les établissements identifiés par le Conseil de quartier sont des établissements de nuit et qu'ils disposent bien des autorisations leur permettant de rester ouverts toute la nuit. Elle a demandé si cette information était disponible sur l'open data de la ville de Paris mais comme il s'agit d'une autorisation délivrée par la Préfecture, elle n'est pas disponible en ligne. Pour obtenir cette information, il faut interroger la Mairie qui interrogera à son tour la

Préfecture. Elle a également abordé le sujet des arcades Rivoli. La police nationale a reconnu qu'elle n'était pas passée à cet endroit depuis la dernière réunion et qu'elle allait le faire.

Elle rappelle que la police nationale a été très mobilisée ces dernières semaines entre les manifestations, blocages de lycées et la « Fashion Week ».

Les autres points abordés sont les suivants :

- La représentante du Musée du Louvre a observé une importante diminution des « tuktuks » illégaux.
- La police nationale a annoncé qu'elle mènera des actions importantes contre les faux pétitionnaires, notamment dans la cours Carrée du Louvre.
- La police nationale a sensibilisé les vendeurs de marrons afin qu'ils ne jettent pas leurs charbons incandescents dans les bouches d'égout, ce qui a déjà déclenché un incendie.
- Le commissariat est également attentif aux personnes à la rue en particulier dans le jardin des tuileries où il y a eu deux décès dernièrement.
- L'ADRAQH se plaint beaucoup de problèmes autour de la Samaritaine : stationnements sauvages, livraisons jour et nuit et aménagements dangereux.

Stéphane LEULLIER ajoute que l'Hôtel de Ville a annoncé que les effectifs de police municipale avaient été augmentés sur Paris. Il demande si cette augmentation concerne aussi Paris Centre.

### **Retour sur le Conseil de secteur du 7 mars**

Le Conseil de quartier avait souhaité déposer un vœu en Conseil de secteur au sujet de la collecte des déchets alimentaires.

À force de relances, le Conseil de quartier a été informé que le vœu ne pourrait être mis à l'ordre du jour quelques jours avant le Conseil de secteur. Hélène DE BARMON a tout de même décidé de se rendre au Conseil afin d'écouter la réponse faite à Jacques BOUTAULT, élu en charge du tri des déchets, qui allait poser une question sur la collecte des déchets alimentaires. Elle a également pu écouter la réponse faite au vœu déposé par Aurélien VÉRON, élu d'opposition, sur le déplacement du Trilib' de la rue du Bouloir qui reprenait la proposition faite par le Conseil de quartier lors de la réunion précédente.

Le Conseil de secteur a été l'occasion d'être informé sur un certain nombre de sujets notamment la reprise du Centre de Santé René Laborie par SoMed. Le repreneur s'est engagé à maintenir 95 emplois sur les 130. Les habitants craignent que le centre passe en secteur 2.

### **Échanges avec Boris JAMET-FOURNIER, conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation**

Boris JAMET-FOURNIER se présente. Il est élu référent dans trois Conseils de quartier : Marais-Archives, Marais-Place des Vosges et Seine. Il précise qu'avec le Maire, Ariel WEIL, Jimmy BERTHE, Amina BOURI, Véronique LEVIEUX et la coordination des Conseils de quartier, la Mairie déploie beaucoup d'énergie et fait beaucoup d'efforts pour être dans un échange aussi fréquent et ouvert que possible à travers les réunions des Conseils de quartier, les concertations, les cafés du Maire, les réunions publiques et les rencontres avec les coprésidents. Il précise tout de même que les acteurs sont multiples, que les prises de décisions sont complexes et que les procédures sont lourdes. Le Conseil de quartier n'est qu'une voie parmi cette multiplicité d'acteurs.

Marie-Christine MALECOT tient à remercier Boris JAMET-FOURNIER car il est l'un des seuls élus qu'elle a contacté qui a répondu à ses mails. Elle demande comment selon lui le Conseil de quartier pourrait perdre moins de temps sur les questions qu'il pose, comme cela a pu

être le cas sur le sujet de la collecte des déchets alimentaires. Elle demande également pourquoi la collecte des déchets est effectuée dans le 2<sup>e</sup> par la Mairie de Paris et par des entreprises privées dans le 1<sup>er</sup>, le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup>. Sophie POULAIN demande pourquoi le territoire garde de telles frontières alors que tous les arrondissements ont été réunis.

Boris JAMET-FOURNIER répond que par rapport à la moyenne parisienne, les Conseils de quartier de Paris Centre sont actifs. Il explique que les questions sont posées aux services compétents, et que parfois cela nécessite plusieurs relances pour obtenir une réponse qui n'est pas toujours satisfaisante. Il précise qu'il y a 55 000 agents à la ville de Paris et que le cabinet du Maire ne peut pas avoir de réponse sur tous les sujets. Il ajoute que les directions ont parfois des changements de doctrine qui peuvent poser problème pour les Conseils de quartier, comme par exemple les projets de fresques murales. À une certaine époque la Mairie refusait de faire des fresques sur les murs privés. Elle a ensuite voulu accepter ces projets mais face aux risques de recours, elle a préféré revenir en arrière. Cela a posé un problème à l'un des Conseils dont Boris JAMET-FOURNIER est référent, puisqu'ils ont travaillé presque 6 mois sur ce projet avant d'apprendre qu'il ne serait pas réalisable, car le mur en question est privé.

Sur le sujet de la collecte des déchets alimentaires, Boris JAMET-FOURNIER explique que la Mairie a eu des réponses qui ne faisaient pas sens de la part des services. Elle s'est donc tournée vers Colombe BROSSEL, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, du recyclage et du réemploi, et a obtenu une réponse contradictoire à celle des services. Colombe BROSSEL, comme la Mairie, tient sa réponse de ses services. En conséquence, la Mairie a dû confronter les différentes versions présentées pour arriver à proposer une solution. Une réunion aura lieu le 29 mars avec le Conseil de quartier sur ce sujet. Hélène DE BARMON précise que le sujet a été soulevé pour la première fois par le Conseil de quartier en mai 2022, et demande comment améliorer le processus afin qu'il soit plus efficace. Frédéric LEPINE demande quelles conclusions la Mairie a tiré de cet exemple de dysfonctionnement puisqu'il apparaît que les services ont fourni des réponses objectivement erronées. Boris JAMET-FOURNIER rappelle que toutes les décisions sont concertées et que la multiplicité des acteurs rend les processus plus longs.

Hélène DE BARMON précise que Stéphane LEULLIER a construit un tableau partagé avec Amina BOURI reprenant toutes les questions posées par le Conseil de quartier et classées par ordre de priorité. Elle demande si ce tableau pouvait être partagé. Stéphane LEULLIER ajoute que ce tableau permet de limiter les échanges de mails qui sont déjà très nombreux avec la Mairie. Il permet également d'avoir une photographie des actions qui sont menées. Hélène DE BARMON explique que la Mairie pourrait tout à fait dire au Conseil de quartier qu'elle ne répondra pas à telle ou telle question car elle ne la trouve pas pertinente. Boris JAMET-FOURNIER explique qu'il serait effectivement intéressant de prioriser les questions. Amina BOURI répond qu'elle trouve que le tableau est une excellente idée et estime que cela ne fonctionne pas car cet outil n'est pas harmonisé avec les autres Conseils de quartier. Elle estime que ce système devrait être élargi à tous les autres Conseils de quartier. Elle propose que le Conseil de quartier limite le nombre de questions afin que la Mairie puisse se concentrer dessus pour obtenir des réponses plus complètes.

Julien MIGEON demande à Boris JAMET-FOURNIER s'il est capable d'évaluer l'impact réel des Conseils de quartier sur la Mairie et s'ils répondent à l'objectif initialement fixé. Il souhaiterait en effet que la Mairie puisse citer des exemples concrets de réussite des actions des conseils de quartier. Jérôme TELOHAND demande quelle est la raison d'être des Conseils de quartier. Il demande si c'est un lieu où les habitants peuvent peser sur des décisions. Il prend pour exemple la réunion du 9 février sur les terrasses, où élus et habitants ont partagé les mêmes constats, qui doit avoir un impact sur la doctrine d'attribution des terrasses en 2023, et demande si ce sera vraiment le cas. Il s'interroge sur l'impact réel que peut avoir le Conseil de quartier. Hélène DE BARMON ajoute que le Conseil de quartier a

établi des documents listant les terrasses problématiques, que ces documents ont été transmis à la Mairie mais qu'aucun retour ne lui a été fait sur ce travail.

Dans la philosophie de la Mairie de Paris Centre, les Conseils de quartier ont trois missions principales : monter des projets, remonter des signalements et transmettre les informations. Si ces trois objectifs sont remplis, la Mairie considérera que c'est un succès. Concernant les projets, Boris JAMET-FOURNIER explique qu'il souhaiterait qu'il y en ait plus. Cependant il estime que cela demande beaucoup d'investissement et que les Conseils de quartier sont déjà très actifs. Au sujet des questions, il estime que le tableau partagé est une solution vers laquelle la Mairie doit s'orienter.

Les habitants estiment que la Mairie devrait être plus efficace, notamment pour répondre aux questions des habitants, et regrettent que les services ne soient pas plus à l'écoute de leurs questions.

Hélène DE BARMON explique que les Conseillers de quartier sont très sollicités par la Mairie pour participer à des réunions publiques ou à des concertations. Elle prend l'exemple de cette semaine où le lundi il y a la réunion plénière du Conseil de quartier et la réunion de présentation d'Embellir Votre Quartier (EVQ) le même jour et le mercredi il y a la rencontre entre le Maire et les coprésidents. Dans les prochaines semaines, une réunion sur la collecte des déchets alimentaires et une réunion publique sur l'opération privée de rénovation du Marché Saint-Honoré sont également programmées.

Une habitante estime que, sur le sujet du plan de circulation, les habitants ont été consultés. Cependant ils ont le sentiment que tout avait déjà été décidé en amont. Boris JAMET-FOURNIER répond que les décisions n'avaient pas été prises avant. Hélène DE BARMON, quant à elle, estime qu'il y a eu deux sujets problématiques au sein du Conseil de quartier : le Trilib' de la rue du Boulois et la collecte des déchets alimentaires. Le Conseil de quartier a donc émis le souhait de présenter un vœu. Ce vœu a été refusé par la Mairie car le dépôt de vœux par le Conseil de quartier n'est pas prévu par la charte. Elle estime que c'était un moyen efficace de forcer les élus à se prononcer sur un sujet. L'impossibilité de faire des vœux a poussé un habitant qui avait initialement saisi le conseil de quartier par l'intermédiaire d'un de ses membres à passer par un élu d'opposition pour présenter son vœu et essayer de faire avancer le sujet. Elle estime donc que cela politise les Conseils, ce qui n'est pas particulièrement souhaitable, et participe à donner l'impression aux conseillers de quartier que leur voix n'est pas entendue.

Une habitante fait remarquer que le Conseil de quartier n'a pas la garantie de pouvoir continuer à se réunir dans la salle où il se réunit habituellement à partir de septembre. Hélène DE BARMON ajoute qu'elle trouve cette situation d'autant plus regrettable qu'avant le regroupement des arrondissements du Centre, les habitants avaient reçu un courrier d'Anne HIDALGO, Maire de Paris, expliquant aux habitants qu'ils auraient toujours accès à leurs anciennes Mairies. Boris JAMET-FOURNIER répond qu'il est de la responsabilité de la Mairie de trouver une salle dans le quartier pour les réunions du Conseil. Le Conseil de quartier se réunit dans une belle salle de l'ancienne Mairie du 2<sup>e</sup> et l'élue rappelle que c'est bien suite à la demande de la Mairie de Paris Centre.

Boris JAMET-FOURNIER explique qu'il est important de moduler les efforts des Conseils de quartier afin qu'ils ne s'épuisent pas. Il explique encore une fois qu'il existe une multiplicité d'acteurs et que le Conseil de quartier est un de ces acteurs. Il est important de ne pas faire croire aux Conseils de quartier que leur avis va être pris en compte quand il ne pourra pas l'être. Il note que le Conseil de quartier Louvre-Opéra arrive à réunir une belle assemblée et dispose d'une variété d'âge qu'on ne retrouve pas dans les autres Conseils de quartier de Paris Centre.

Jérôme TELOHAND explique qu'il a participé à la réunion terrasse avec Boris JAMET-FOURNIER et que les réactions et les questions des présents devaient avoir un impact sur la méthode d'attribution des terrasses 2023. Boris JAMET-FOURNIER répond qu'il ne sait

pas où en est le compte rendu. Hélène DE BARMON lui précise que celui de 2022 n'a jamais été transmis. Boris JAMET-FOURNIER regrette que ce compte rendu n'ait jamais été envoyé au Conseil de quartier et s'assurera que celui-ci leur soit bien transmis.

Stéphane LEULLIER explique que le Conseil de quartier a énormément travaillé sur le sujet des PLU et a produit des cahiers d'acteur qui ont été lus. Il ajoute qu'il espère que les remarques faites dans ces documents seront entendues et prises en compte.

Boris JAMET-FOURNIER explique qu'à ce jour il y a beaucoup de discussions sur le PLU pour parvenir à un accord. Il explique que les cahiers d'acteur sont un des éléments qui permettent de construire le nouveau PLU.

Hélène DE BARMON précise que le Conseil de quartier n'a que trop rarement des retours sur ses travaux. Elle ajoute qu'elle comprendrait tout à fait que le Conseil de quartier n'obtienne pas satisfaction sur tous les sujets, cependant elle souhaiterait qu'il en soit informé.

Amina BOURI remercie les Conseillers de quartier pour leurs implications dans cette instance de démocratie locale. Elle estime que la Mairie doit être plus précise dans ses retours aux Conseillers de quartier et qu'il faut mettre des règles, par exemple sur le nombre de questions, sur les temps de réponse et plus de fluidité dans l'organisation. Elle explique également que le Conseil de quartier est une instance consultative et que la Mairie ne doit pas au Conseil de quartier d'intégrer systématiquement ses propositions. Elle reconnaît que la Mairie doit améliorer ses retours pour expliquer ses choix, car aujourd'hui les Conseillers peuvent manquer de visibilité. Elle souhaiterait que la posture du Conseil de quartier soit plus collaborative pour qu'il ne se concentre pas uniquement sur des doléances mais développe aussi des projets. Hélène DE BARMON répond que le Conseil de quartier a voté l'installation d'un banc devant la Fabrique de la Solidarité il y a deux ans et que celui-ci n'est toujours pas installé. Cela ne motive pas le Conseil de quartier à développer de nouveaux projets.

Marie-Christine MALECOT explique que le Conseil de quartier ne sait pas comment il peut dépenser son budget d'investissement et souhaiterait savoir quelles actions il peut mener.

Pierre-Alain WANTEN explique qu'Emmanuel GREGOIRE a modifié le processus d'attribution des permis de construire en créant une phase de pré-instruction. Cela signifie qu'il proposerait aux promoteurs d'échanger avec lui avant de déposer un permis. Il avait précisé au moment de cette annonce qu'il associerait à cette démarche un certain nombre d'acteurs dont les Conseils de quartier. Sur le plus gros projet immobilier du quartier, le Conseil était intervenu en amont du permis de construire pour donner son avis sur ce bâtiment qui disposait de nombreux locaux publics. Il regrette que la Mairie n'ait pas d'avis à donner sur ce permis de construire et estime que sur de tels projets, le Maire de Paris Centre devrait pouvoir être décisionnaire et que les Conseils de quartier devraient y être associés. Boris JAMET-FOURNIER explique que même si le Maire de Paris Centre n'est pas décisionnaire de manière formelle sur ce sujet, les décisions ne sont pas pour autant prises sans l'associer de manière informelle. Il lui reparlera de ce sujet.

## **Questions**

Terrasses: Le Conseil de quartier demande si pour les terrasses estivales, les commerçants doivent redemander une autorisation chaque année.

Le Conseil de quartier souhaiterait savoir comment sont fixés les montants des amendes, il s'étonne que la municipalité puisse changer le montant des amendes de stationnement et ne puisse pas changer celles relatives aux terrasses.

Le Conseil de quartier demande si le compte rendu de la réunion terrasses du 9 février leur sera bien envoyé alors que celui de la précédente réunion terrasse ne leur a jamais été transmis.

Il demande également si cette réunion, où élus et habitants ont partagé les mêmes constats, aura bien un impact sur la doctrine d'attribution des terrasses en 2023.

Collecte des déchets : pourquoi la collecte des déchets est effectué dans le 2<sup>e</sup> par la Mairie de Paris et par des entreprises privées dans le 1<sup>er</sup>, le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> et pourquoi une harmonisation n'a pas eu lieu avec le regroupement ?

Police municipale : l'Hôtel de Ville a annoncé que les effectifs de police municipale avaient été augmentés sur Paris. Le Conseil demande si cette augmentation concerne aussi Paris Centre.

### **Signalement**

Suite à la saisie du mobilier au bistrot d'Edmond, celui-ci a racheté du mobilier et continue de largement dépasser son emprise autorisée.

### **Liens utiles**

- ✓ Lien vers les comptes-rendus :
  - ✓ <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/louvre-opera-17541>
- ✓ Lien Twitter :
  - ✓ <https://twitter.com/CQLouvreOpera>
- ✓ Lien vers l'OpenAgenda :
  - ✓ <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>
- ✓ Lien vers l'opération Embellir votre quartier Opéra/Grands Boulevards  
<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/grands-boulevards-opera-nous-avons-besoin-de-vous-pour-embellir-votre-quartier-23279>